



**HAUTES-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°05-2023-005

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Direction des politiques publiques /**

ACTE PUBLIABLE 05-2023-01-02-00002 - Décision portant délégation de signature ordonnancement secondaire agents valideurs affectés au pôle chorus cour d'appel de Grenoble (2 pages)

Page 3

ACTE PUBLIABLE 05-2023-01-02-00003 - Décision portant délégation de signature ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur cour d'appel de Grenoble (7 pages)

Page 6

Direction des politiques publiques

ACTE PUBLIABLE 05-2023-01-02-00002

Décision portant délégation de signature  
ordonnancement secondaire agents valideurs  
affectés au pôle chorus cour d'appel de  
Grenoble



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
AGENTS VALIDEURS AFFECTES AU PÔLE CHORUS  
COUR D'APPEL DE GRENOBLE**

**Décision du 2 janvier 2023 portant délégation de signature**

**LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL DE GRENOBLE  
LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu le Code de l'Organisation Judiciaire ;  
Vu la loi organique N° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique N° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;  
Vu le décret N° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;  
Vu le décret N° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;  
Vu le décret N° 2007- 352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires;  
Vu le décret du 9 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Christophe COURTALON, premier président de la Cour d'Appel de Grenoble ;  
Vu le décret du 9 août 2022 portant nomination de Monsieur Christophe BARRET aux fonctions de procureur général près la Cour d'Appel de Grenoble ;  
Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 portant nomination en détachement à compter du 1er janvier 2020 de Monsieur Stéphan DARRIN, directeur des services de greffe des services judiciaires sur l'emploi fonctionnel de directeur délégué à l'administration régionale Judiciaire de la Cour d'Apelle de Grenoble ;  
Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;  
Vu la convention de délégation de gestion entre la Cour d'Appel de Chambéry et la Cour d'Appel de Grenoble, en date du 15 septembre 2015 ;

**DECIDENT :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision, à compter des dates inscrites dans cette annexe, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le Pôle Chorus hébergé au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel de GRENOBLE.

Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la Cour d'Appel de CHAMBERY.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre au refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la Cour d'Appel de Grenoble, hébergeant le Pôle Chorus.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures du ressort du Pôle Chorus.

**Grenoble, le 2 janvier 2023,**

**LE PROCUREUR GENERAL,**

Christophe BARRET

**PREMIER PRESIDENT**

Christophe COURTALON

PJ : annexe 1

**Annexe 1 : Agents bénéficiaires de la délégation de signature des Chefs de Cour de la Cour d'Appel de GRENOBLE pour signer les actes d'ordonnancement secondaire dans CHORUS**

NOM	Prénom	Corps/Grade	Fonction	Actes	Seuil	date d'effet
FIX	Marilyne	Directrice des services de greffe judiciaire	Responsable du pôle chorus	Tout acte de validation dans Chorus <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	01/02/2022
DION	Adeline	Directrice des services de greffe judiciaire	RGB	Tout acte de validation dans Chorus <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	01/09/2017
JAROUSSE	Aurélie	Directrice des services de greffe judiciaire	DSGJ placée	Tout acte de validation dans Chorus <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	01/09/2022
ABAKHOU	Sajida	Secrétaire administrative	RGBA	Tout acte de validation dans Chorus <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	01/09/2021
PELLEGRINO	Antoine	Secrétaire administratif	RGBMP	Tout acte de validation dans Chorus <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	01/07/2022
KHOUFACHE	Nathalie	Secrétaire administrative	Gestionnaire budgétaire	Tout acte de validation dans Chorus <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	02/01/2023
CANTIÉ	Jérémy	Secrétaire Administratif	valideur	Tout acte de validation dans Chorus <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	01/09/2021
PROVANA	Michelle	Adjointe Administrative	valideur		aucun	18/10/2016
GIRARD	Aurélie	Adjointe Administrative	valideur	* Validation des engagements juridiques et des immobilisations, * validation de la certification du service fait, * validation des demandes de paiements et signature, * validation des recettes <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	30/01/2019
TISON	Armelle	DSGJ	valideur		aucun	04/05/2020
LAURENT	Sabine	DSGJ	valideur		aucun	04/05/2020
CHARRET	Isabelle	Adjointe Administrative	valideur		aucun	02/09/2019
DARRIN	Stéphan	DDARJ	Valideur		aucun	01/03/2020
MANSOURI	Adeline	Adjointe Administrative	valideur		validation de la certification du service fait <b>Programme 101 et 166</b>	aucun
BELAID	Nassima	Adjointe Administrative	valideur	validation de la certification du service fait <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	01/09/2016
COULON	Damien	Adjointe Administratif	valideur	validation de la certification du service fait <b>Programme 101 et 166</b>	aucun	01/09/2021

Direction des politiques publiques

ACTE PUBLIABLE 05-2023-01-02-00003

Décision portant délégation de signature  
ordonnancement secondaire et pouvoir  
adjudicateur cour d'appel de Grenoble



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET POUVOIR ADJUDICATEUR  
COUR D'APPEL DE GRENOBLE**

**Décision du 2 janvier 2023 portant délégation de signature**

**LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL de GRENOBLE  
et  
LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu les décrets N° 2004-435 du 24 mai 2004 et N° 2066-806 du 6 juillet 2006, relatifs aux compétences en qualité d'ordonnateurs secondaires des Premiers Présidents et Procureurs Généraux de la Cour d'Appel ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le décret N° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2007 fixant le seuil prévu à l'article R.213-30 du Code de l'Organisation Judiciaire, abrogeant l'arrêté du 21 septembre 2006 ;

Vu l'article R.312-66 du Code de l'Organisation Judiciaire relatif à la compétence conjointe du Premier Président et du Procureur Général en qualité d'ordonnateurs secondaires des dépenses et des recettes des juridictions de leur ressort, relatives au personnel, au fonctionnement et aux interventions ;

Vu l'article R.312-67 du Code de l'Organisation Judiciaire relatif à la compétence conjointe du Premier Président et du Procureur Général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la Cour d'Appel ;

Vu les articles R.312-70 et suivants du Code de l'Organisation Judiciaire relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret du 9 décembre 2023 portant nomination de Monsieur Christophe COURTALON, premier président de la Cour d'Appel de Grenoble ;

Vu le décret du 9 août 2022 portant nomination de Monsieur Christophe BARRET aux fonctions de procureur général près la Cour d'Appel de Grenoble ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 portant nomination en détachement à compter du 1er janvier 2020 de Monsieur Stéphane DARRIN, directeur des services judiciaires sur l'emploi fonctionnel de directeur délégué à l'administration judiciaire de la cour d'appel de Grenoble ;

## **DECIDENT :**

### **SECTION 1 : DELEGATION EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

#### **Article 1er**

Délégation conjointe de nos signatures indiquées dans les articles 2 à 5 ci-dessous est donnée aux personnes qui, dans le processus d'ordonnancement secondaire interviennent en amont des interventions des agents valideurs affectés au Pôle Chorus de Grenoble, ceux-ci étant eux-mêmes titulaires d'une délégation conjointe de nos signatures pour les opérations de validation dans l'outil Chorus leur incombant.

#### **Article 2**

Délégation conjointe de nos signatures est donnée à Monsieur Stéphan DARRIN, directeur des services de greffe judiciaires, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'Appel de Grenoble, pour l'ordonnancement secondaire des **dépenses et des recettes des services dépensiers régionaux et des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Grenoble, relatives au personnel, au fonctionnement et aux interventions ;**

S'agissant des **investissements et des études** qui leur sont afférentes, délégation conjointe de nos signatures est donnée à Monsieur Stéphan DARRIN :

- 1°/ pour les dépenses et les recettes se rapportant aux opérations mobilières ;
- 2°/ **en matière immobilière**, pour les dépenses et recettes se rapportant aux opérations d'investissement dont le montant par opération (études et travaux compris) est inférieur à **60 000 € TTC**.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphan DARRIN, la délégation indiquée à l'article 2 sera exercée par :

- Madame Sabine LAURENT, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Adeline DION, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Aurélie JAROUSSE, directrice de service de greffe judiciaire placée, affectée à la fonction de responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Armelle TISON, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion du patrimoine immobilier et de l'équipement ;
- Madame Nathalie VIGLIETTI, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion de la formation
- Madame Jocelyne ARNAUD, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion informatique
- Madame Marilyne FIX, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Sajida ABAKHOU, secrétaire administrative, responsable de la gestion budgétaire adjoint.
- Monsieur Antoine PELLEGRINO, secrétaire administratif, responsable de la gestion de budgétaire et des marchés publics

#### **Article 4**

Pour les services dépensiers régionaux du service administratif régional de Grenoble et dans la limite de leurs attributions, délégation conjointe de nos signatures est donnée à :

- Madame Sabine LAURENT, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Adeline DION, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Aurélie JAROUSSE, directrice de service de greffe judiciaire placée, affectée à la fonction de responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Armelle TISON, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion du patrimoine immobilier et de l'équipement ;
- Madame Nathalie VIGLIETTI, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion de la formation
- Madame Jocelyne ARNAUD, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion informatique
- Madame Marilyne FIX, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Sajida ABAKHOU, secrétaire administrative, responsable de la gestion budgétaire adjoint.
- Monsieur Antoine PELLEGRINO, secrétaire administratif, responsable de la gestion de budgétaire et des marchés publics

#### **Article 5**

Délégation conjointe de nos signatures est donnée pour l'ordonnancement secondaire des dépenses relevant des frais de déplacement temporaire dans le cadre de missions, de la formation et des délégations des magistrats et fonctionnaires placés, tant pour les commandes d'hébergements et de transports du marché public de voyage que pour les habilitations dans chorus-dt, aux personnes listées dans le document « annexe 1 » joint précisant également le rôle de chacun.

## Article 6

Pour les juridictions du ressort de la cour d'appel de Grenoble, délégation conjointe de nos signatures est donnée aux :

- Directeur de greffe des services judiciaires placés,
- Directeur de greffe des services judiciaires, directeurs de greffe,
- Greffiers, chefs de service au sein des tribunaux de proximité
- ainsi qu'à leurs suppléants fonctionnaires de catégorie A, B ou C.

Cf. liste en annexe 2.

## Article 7

Pour les juridictions du ressort de la cour d'appel de Grenoble, délégation conjointe de nos signatures est donnée aux titulaire d'une carte achat pour les dépenses de proximité.

Cf. liste en annexe 3.

## SECTION 2 : DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

### Article 8

Délégation conjointe de nos signatures est donnée à Monsieur Stéphan DARRIN, directeur des services de greffe judiciaires, directeur déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Grenoble, afin de nous représenter **pour l'accomplissement et la signature de tous les actes dévolus par le code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur** pour la couverture des besoins des services judiciaires dans le ressort de la Cour d'Appel de Grenoble.

### Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphan DARRIN, cette délégation sera exercée par :

- Madame Sabine LAURENT, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Adeline DION, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Aurélie JAROUSSE, directrice de service de greffe judiciaire placée, affectée à la fonction de responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Aurélie JAROUSSE, directrice de service de greffe judiciaire placée, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Armelle TISON, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion du patrimoine immobilier et de l'équipement ;
- Madame Nathalie VIGLIETTI, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion de la formation
- Madame Jocelyne ARNAUD, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion informatique
- Madame Marilyne FIX, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;

### Article 10

Délégation conjointe de nos signatures est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame Sabine LAURENT, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Adeline DION, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Aurélie JAROUSSE, directrice de service de greffe judiciaire placée, affectée à la fonction de responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Armelle TISON, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion du patrimoine immobilier et de l'équipement ;
- Madame Nathalie VIGLIETTI, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion de la formation
- Madame Jocelyne ARNAUD, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion informatique
- Madame Marilyne FIX, directrice de service de greffe judiciaire, responsable de la gestion budgétaire ;

à l'effet de :

- conclure et signer les marchés dont le montant annuel cumulé pour l'ensemble du ressort de la Cour d'Appel est inférieur à **130 000 € HT** ;
- formaliser et signer les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande (y compris ceux adressés à l'UGAP).

### **Article 11**

Délégation conjointe de nos signatures est donnée aux :

- Directeur de greffe des services judiciaires placés,
- Directeur de greffe des services judiciaires, directeurs de greffe,
- Greffiers, chefs de greffe,
- ainsi qu'à leurs suppléants fonctionnaires de catégorie A, B ou C.

Cf. liste en annexe 2.

à l'effet de :

- formaliser et signer les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande (y compris ceux adressés à l'UGAP) ;
- pour l'émission et la signature des bons de commande hors marché dont le montant est inférieur à 4 000 € HT.

### **Article 12**

La présente décision annule et remplace la décision antérieure et prend effet à la date de sa signature.

### **Article 13**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures du ressort du Pôle Chorus.

Fait à Grenoble le 2 janvier 2023,

**LE PROCUREUR GENERAL,**



**Christophe BARRET**

**LE PREMIER PRESIDENT**



**Christophe COURTALON**

## ANNEXE 1

### PERSONNES AYANT RECU DELEGATION DE SIGNATURE DES CHEFS DE COUR POUR ENGAGER DES DEPENSES DANS CHORUS-DT SELON LES ROLES DEFINIS

Nom	Prénom	rôle	Enveloppes de moyens
DARRIN	Stéphan	service gestionnaire - ordres de mission	Missions
			Personnels placés
			Formations
DARRIN	Stéphan	gestionnaire contrôleur - états de frais	Missions
			Personnels placés
			Formations
DARRIN	Stéphan	gestionnaire valideur - certification du service fait	Missions
			Personnels placés
			Formations
LAURENT	Sabine	gestionnaire valideur - certification du service fait	Missions
			Personnels placés
			Formations
DION	Adeline	service gestionnaire - ordres de mission	Missions
			Personnels placés
			Formations
DION	Adeline	gestionnaire contrôleur - états de frais	Missions
			Personnels placés
			Formations
DION	Adeline	gestionnaire valideur - certification du service fait	Missions
			Personnels placés
			Formations
CARILLO	Céline	Régisseur	Missions
			Personnels placés
			Formations
CARILLO	Céline	service gestionnaire - ordres de mission	Missions
			Personnels placés
			Formations
CARILLO	Céline	gestionnaire contrôleur - états de frais	Missions
			Personnels placés
			Formations
CARILLO	Céline	Gestionnaire de factures - Validation des factures	Missions
			Personnels placés
			Formations
LANOY	Péroline	Régisseur suppléant (à compter du 01/10/2022)	Missions
			Personnels placés
			Formations
LANOY	Péroline	service gestionnaire - ordres de mission (à compter du 01/10/2022)	Missions
			Personnels placés
			Formations
LANOY	Péroline	gestionnaire contrôleur - états de frais (à compter du 01/10/2022)	Missions
			Personnels placés
			Formations
LANOY	Péroline	Gestionnaire de factures - Validation des factures (à compter du 01/10/2022)	Missions
			Personnels placés
			Formations
JAROUSSE	Aurélie	service gestionnaire - ordres de mission	Missions
			Personnels placés
			Formations
JAROUSSE	Aurélie	gestionnaire contrôleur - états de frais	Missions
			Personnels placés
			Formations
JAROUSSE	Aurélie	gestionnaire valideur - certification du service fait	Missions
			Personnels placés
			Formations

**ANNEXE 2**

**Liste des fonctionnaires ayant délégation d'ordonnancement secondaire et délégation du pouvoir adjudicateur dans les limites de la présente délégation**

<b>RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE GRENOBLE (départements 05, 26 et 38)</b>		
<b>DEPARTEMENT DE L'ISERE (38)</b>		
<b>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE GRENOBLE</b>		
<b>JURIDICTION</b>	<b>Directeur de Greffe</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Cour d'Appel de GRENOBLE	Martine JAURON	Anne DEMEURE-VALLIN Elodie MONFORT Sylvie VINCENT
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRENOBLE	Frédéric LE NAOUR	Florence DOYEN-QUILLET Jeanine TAVERNIER
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE	Frédéric LE NAOUR	Florence DOYEN-QUILLET Jeanine TAVERNIER
<b>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE VIENNE</b>		
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VIENNE	Sylvie CHAUVE	Karine MEUNIER
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE	Sylvie CHAUVE	Karine MEUNIER
<b>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BOURGOIN-JALLIEU</b>		
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOURGOIN-JALLIEU	Didier VINCENT	Mélisande MERLINC Céline CHAMARD (B fonctionnel)
<b>DEPARTEMENT DE LA DRÔME</b>		
<b>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LA DRÔME</b>		
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE	Céline GUILLAUD (DG par intérim)	Richard PIERROT (Directeur) Céline POMAREL (B fonctionnel) Maëla BOULANGE (AA)
TRIBUNAL DE PROXIMITE DE ROMANS-SUR-ISERE		
TRIBUNAL DE PROXIMITE DE MONTELIMAR		
<b>DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES</b>		
<b>ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DES HAUTES-ALPES</b>		
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GAP	Thibaud MIRETE	Cécile MAYEN (Responsable service pénal) Michèle DUFOSSÉ (AA secrétariat)
TRIBUNAL DE COMMERCE DE GAP	Thibaud MIRETE	Cécile MAYEN responsable service pénal Michèle DUFOSSÉ adjoite adm secrétariat

### ANNEXE 3

#### PERSONNES AYANT RECU DELEGATION DE SIGNATURE DES CHEFS DE COUR POUR ENGAGER DES DEPENSES DE PROXIMITE AVEC UNE CARTE ACHAT

Département	Juridiction	Nom	Fonction
38	CA de Grenoble	M. Bocquet Eric	Conducteur
		Mme Jauron Martine	Directrice de greffe
	SAR de Grenoble	M. Stéphan DARRIN	Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire
	TJ de Grenoble	M. Le Naour Frédéric	Directeur de Greffe
		M. Greco Philippe	Adjoint technique
	TJ de Bourgoin Jallieu	M. Vincent Didier	Directeur de Greffe
		Mme Merlinc Mélisandre	Directrice de Greffe Adjointe
5	TJ de Gap	M.MIRETE Thibaud	Directeur de Greffe adjoint
		M. ARMAND Lionel	Adjoint technique
		Mme Dufosse Michèle	Secrétaire
38	TJ de Vienne	Mme Chauve Sylvie	Directrice de greffe
		M. Besson Patrice	Adjoint technique
26	TJ de Valence	Mme Guillaud Céline	Directrice de Greffe Adjointe
		Mme Boulange Maëla	Secrétaire du DG